

Déclaration de cession de droits sociaux

Date d'enregistrement : 11/06/2026
Référence d'enregistrement : 2026C9998624514
Mode de paiement : CB
Montant des droits payés : 25 €
Déclaration reçue par : Service National de l'Enregistrement
3 place du Champ de Foire
42300 Roanne



2D-DOC

Cession de droits entre Marwan Ahmed ABDELSALAM et Tamer SHABAN

I - Modalités de déclarations

Cession de gré à gré

II - Cessionnaire

Tamer SHABAN Né(e) le 12/09/1976 (EGYPTE)
102 TERRASSE DE LA MARTINE
MARSEILLE 11EME (13)

III - Cédant

Marwan Ahmed ABDELSALAM (ABDEL SALAM SHEHATA) Né(e) le 16/09/1976 (EGYPTE)
32 RUE VITALIS
MARSEILLE 5EME (13)

IV - Société concernée

Numéro SIREN : 851244103
Désignation : SOCIÉTÉ PAR ACTION SIMPLIFIÉE 2M RENOVATION PEINTURE
Adresse : 30 A RUE DE ROME
MARSEILLE 1ER (13)

Cette personne morale est-elle une société mentionnée à l'article 1655 ter du CGI ? NON

Les participations cédées confèrent-elles au cessionnaire, direct ou indirect, le droit à la jouissance d'immeubles ou de fractions d'immeubles au sens de l'article 728 du CGI ? NON

Le cessionnaire a-t-il acquitté ou s'est-il engagé à acquitter des dettes contractées auprès du cédant par cette personne morale ? NON

V - Renseignements relatifs à la cession

Date de la cession : 01/04/2026
Prix : 10 000,00 €
Nombre de parts cédées : 100

Nombre total de parts : 100

VI - Origine de propriété des droits

Identité du cédant : MARWAN ABDELSALAM
 Adresse : 32 RUE VITALIS 13005 MARSEILLE
 Nature de la mutation : CESSION
 Date de l'acquisition : 01/04/2026
 Valeur ou prix d'acquisition : 10 000,00 €

VII - Liquidation des droits

	Base d'imposition	Droits calculés
Prix	10 000,00 €	
Charges déductibles	0,00 €	
Abattement appliqué	- 0,00 €	
Base taxable retenue	10 000,00 €	
Taux applicable	0,1 %	
Droits calculés		10,00 €

VIII - Paiement des droits

Application du minimum de perception ¹		25 €
Montant à payer		25 €

¹Un minimum de perception est appliqué à votre déclaration selon les conditions régies par l'article 674 du Code Général des Impôts.